



licenciement pour inaptitude (invalidite 2e catégorie)

Par nano, le 29/09/2011 à 11:51

bonjour

je suis licenciée par mon employeur n°1 et aussi par mon employeur N° 2 pour inaptitude. je suis en invalidité 2eme catégorie et je ne peux plus travailler dans mes postes actuels.

mon employeur n°1 ne me reclasse pas et me dit qu'il n'a pas de poste correspondant à mon profil. IL refuse aussi de payer le préavis de trois mois en me disant que la réglementation ne l'oblige pas à le faire. je suis donc licenciée et mon employeur me paye mes indemnités de licenciement légales et les congés qu'il me devait encore.

Mon employeur N 2 m'a proposé un reclassement de 8 heures dans le mois à 50 km de chez moi que évidemment je ne peux pas accepter. Donc il me licencie pour cause d'inaptitude, il me paye mes trois mois de préavis en disant qu'il y a une obligation de le faire et qu'il existe même une jurisprudence à ce sujet.

lequel des deux employeurs est dans la légalité et quel est la jurisprudence auquel mon employeur n 2 se réfère pour me payer

merci

cordialement
nano

Par P.M., le 29/09/2011 à 13:28

Bonjour,

Si l'inaptitude n'est pas consécutive à une maladie professionnelle ou un accident de travail, l'employeur n'a aucune obligation de payer le préavis, et à l'heure actuelle il n'y a aucune disposition légale ou jurisprudentielle qui l'impose, sauf disposition particulière à la Convention Collective applicable...